

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Cressanges se sont réunis au nombre de neuf sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BILLY Brigitte, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, LACARIN Marie-Françoise, LASCAUX Sébastien, POTEAUX Maryse, ROCHELOIS Chantal, SERGERE Maryline, THERON Andrée.

Etaient représentés : MM. CUVELIER Bernard, GONET Michel, MARTIN David et RIBIER Jean-Charles

Etaient excusés : MM. BOUGAREL Rémy et RIBIER Nicolas

Secrétaire de séance : Mme SERGERE Maryline

Date de la convocation : 18 décembre 2017.

Madame le Maire fait part au Conseil avant de débiter la séance qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour valider le classement de la voirie communale avant le 31 décembre et que c'est à ce titre que le conseil municipal a été convoqué en urgence avec un délai de convocation plus court.

L'assemblée accepte à l'unanimité l'ordre du jour de ce Conseil.

La lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal est réalisée par Maryline SERGERE. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

50-2017 VOIRIE

L'inventaire de la voirie communale a été mis à jour par les services de l'ATDA.

Madame le Maire rappelle que la longueur de voirie est prise en compte pour le calcul de la DGF, et qu'il est nécessaire de se prononcer avant le 31 décembre pour un impact sur la DGF de 2019.

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la modification de la longueur de la voirie communale suite aux travaux réalisés et présente aux conseillers les différents documents faisant l'inventaire de la voirie.

La longueur de la voirie est ainsi portée à 51 855 m.

Elle présente également les modifications concernant les appellations et numérotation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité de valider le tableau de voirie présenté.

Numéro d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine des principaux lieux traversés ou repères du point d'extrémité	Longueur	Largeur moyenne	Date de classement	Observations
A - VOIES COMMUNALES (à caractère de chemin)						
1a	Chemin de la limite de Noyant d'Allier à la Grande Chaume	Part de la limite de la commune de Noyant d'Allier passe par "la Petite Chaume" jusqu'à la route départementale n°137.	780	3,00	juin-12	Ancienne dénomination VC 2
1b	Chemin de la Grande Chaume au Varly	Part de la route départementale n°137 passe "Belleue", "la Place du Village" jusqu'à la route départementale n°65.	3210	3,50		
1c	Chemin du Varly aux Cantes	Part de la route départementale n°65 jusqu'à la route départementale n°129.	670	3,50		
2	Chemin des Bruyères	Part de la voie communale n°1b jusqu'au lieu-dit "les Bruyères".	160	3,30		
3	Chemin de Belleue à la RD 129	Part de la voie communale n°1b passe par "les Solières", "les Gaillards" jusqu'à la route départementale n°129.	1730	3,50		
4	Chemin les Savions	Part de la voie communale n°3 jusqu'au hameau "les Savions".	150	2,30		
5	Chemin le Parc	Part de la route départementale n°129 passe par "le Parc" jusqu'au chemin rural n°1 Chemin du Parc aux Savions.	225	3,00		
6a	Chemin la Carthelet et les Campagnes	Part de la limite de la commune de Châtillon passe par "les Campagnes" jusqu'à la route départementale n°233.	700	3,30	juin-12	Ancienne dénomination VC 4
6b	Chemin les Criards	Part de la route départementale n°233 passe par "les Criards" jusqu'à la route départementale n°137.	260	3,30	juin-12	Ancienne dénomination VC 4
6c	Chemin les Beaudins	Part de la route départementale n°137 passe par "les Beaudins" jusqu'à la voie communale n°1b.	1160	3,50	juin-12	Ancienne dénomination VC 4
6d	Chemin les Telles Bergères	Part de la voie communale n°1b passe par "les Telles", "les Bergères" jusqu'à la route départementale n°129.	1265	3,30	juin-12	Ancienne dénomination VC 4
7a	Chemin du Hameau du Champ du Jo	Part de la route départementale n°137 jusqu'au lieu-dit "le Champ du Jo".	345	3,00		
7b	Chemin le Champ du Jo	Part du Hameau "le Champ du Jo" jusqu'à la voie communale n°6c.	435	2,90		
8	Chemin le Château Gallard	Part de la route départementale n°129 passe par "le Château Gallard", "les Tinotons", "la Couture" jusqu'à la route départementale n°65.	1200	3,00		
9	Chemin de la Vigne	Part de la route départementale n°129 jusqu'au lieu-dit "le Champ de la Vigne".	120	2,70		
10	Chemin le Champ de l'Étang	Part de la route départementale n°129 jusqu'au chemin rural n°2 Chemin des Perches au Champ de l'Étang.	350	3,00		
11	Chemin la Plante	Part de la route départementale n°65 en passant en-dessous de la RCEA passe par "la Plante" jusqu'au chemin rural n°4 Chemin des Plantes à Bé-Air.	975	3,00		
12	Chemin les Puets	Part de la route départementale n°291 jusqu'au lieu-dit "les Puets".	625	3,10		
13	Chemin la Place du Village	Part de la route départementale n°291 passe par "le Vermet", "Plamboeur", "le Village", "la Place du Village" jusqu'à la voie communale n°1b.	1655	3,30	juin-12	Ancienne dénomination VC 7
14	Chemin les Pieux	Part de la route départementale n°137 jusqu'au lieu-dit "les Pieux".	460	2,80		
15	Chemin les Chaumes	Part de la route départementale n°137 jusqu'au lieu-dit "les Chaumes".	1150	3,00		
16a	Chemin des Fontibiers	Part de la route départementale n°18 passe par "les Fontibiers" jusqu'à la voie communale n°15.	810	3,10		
16b	Chemin du Hameau les Fontibiers	Part de la voie communale n°16a jusqu'à la propriété privée.	45	3,10		
17	Chemin les Crevets	Part de la route départementale n°18 jusqu'au lieu-dit "les Crevets".	395	2,70		
18	Chemin les Gallias	Part de la route départementale n°18 passe par "les Gallias" jusqu'au chemin rural n°20 chemin des Gallias aux Roches.	510	3,00		
19	Chemin des Grosjeans	Part de la route départementale n°291 passe par "les Grosjeans" et rejoint la route départementale n°291.	820	3,30		
20a	Chemin les Arclans	Part de la route départementale n°65 passe "les Arclans", "les Noailles" jusqu'à la limite de commune de Châtillon au niveau de l'OA.	3475	3,50	juin-12	Ancienne dénomination VC 10 Mitoyen sur 510m à l'axe avec Châtillon
20b	Chemin du Hameau les Arclans	Part de la voie communale n°20a passe par "les Arclans" et rejoint le chemin rural n°19 chemin des Arclans à Cefottes.	160	3,00	juin-12	Ancienne dénomination VC 10
21	Chemin la Gardé	Part de la voie communale n°20a passe devant l'ancienne carrière, "la Gardé" jusqu'à la route départementale n°65.	1095	4,50	juin-12	Ancienne dénomination VC 10
22	Chemin le Grand Bout	Part de la route départementale n°65 passe par "le Petit Bout" jusqu'au lieu-dit "le Grand Bout".	945	3,70		
23	Chemin le Pied du Moulin	Part de la route départementale n°65 passe par "les Gaumats" jusqu'au lieu-dit "le pied du moulin".	855	3,40		
24a	Chemin les Ebauds	Part de la route départementale n°65 passe par "les Ebauds" jusqu'au chemin rural n°11 Chemin la Bruyère aux Ebauds.	325	3,90		
24b	Chemin du Hameau les Ebauds	Part de la voie communale n°24a jusqu'aux habitations.	65	3,10		
25	Chemin de Belleue	Part de la route départementale n°33 jusqu'à la route départementale n°65.	350	3,20		
26	Chemin les Combes	Part de la route départementale n°33 jusqu'au lieu-dit "les Combes".	340	3,10		
27	Chemin des Riats	Part de la route départementale n°18 passe par "les Riats", "Comps", "le Martet", "le Passoux" jusqu'à la route départementale n°33.	3800	3,40	juin-12	Ancienne dénomination VC 11
28	Chemin le Chez	Part de la route départementale n°65 passe par "les Chers" jusqu'à la voie communale n°27.	955	4,00		
29	Chemin les Ardèles	Part de la voie communale n°27 passe par "les Compôlles" jusqu'à la limite de commune de Treban.	1470	3,30		
30	Chemin le Paradis	Part de la voie communale n°27 passe par "le Paradis" jusqu'au chemin rural n°13 Chemin du Paradis au RD n°65.	305	2,70		
31	Chemin des Riquets	Part de la route départementale n°18 passe par "l'Étang Roux", "les Riquets" jusqu'à la voie communale n°27.	1000	3,00		
32	Chemin de l'Étang roux	Part de la route départementale n°18 longe l'étang jusqu'à la voie communale n°31.	505	2,80		
33	Chemin le Bois Ganger (Eirain)	Part de la route départementale n°18 jusqu'à la propriété privée.	820	3,50		
34	Chemin du RD 129 au RD 18	Part de la route départementale n°129 passe par "la Maison Brûlée", "Bel Air", "les Broses" jusqu'à la route départementale n°18.	2935	3,50	juin-12	Ancienne dénomination VC 17
35	Chemin des Broses aux Hauts	Part de la voie communale n°34 passe par "les Petites Broses" jusqu'à la voie communale n°37.	405	3,00	juin-12	Ancienne dénomination VC 15
36	Chemin les Pouzeux	Part de la route départementale n°18 passe par "les Pouzeux" jusqu'au chemin rural n°6 Chemin des Pouzeux au CR n°7.	235	3,00		
37	Chemin Le Plaix	Part de la route départementale n°129 passe par "les Chaumes", "le Plaix", "les Hauts" jusqu'à la route départementale n°18.	2545	3,50	juin-12	Ancienne dénomination VC 15
38	Chemin les Egauds	Part de la voie communale n°37 passe par "le Plaix", "les Egauds" jusqu'à la limite de commune de Treban.	1160	2,60		
39	Chemin du Domaine du Bois	Part de la route départementale n°129 jusqu'au chemin rural et aux habitations.	305	2,90		
40	Chemin les Gagneux	Part de la route départementale n°231 jusqu'au lieu-dit "les Gagneux".	135	2,80		
41	Chemin les Martinats	Part de la route départementale n°129 jusqu'au lieu-dit "les Martinats".	545	3,40		
42	Chemin les Miquets	Part de la route départementale n°291 passe par "les Miquets" jusqu'à la route départementale n°231.	2100	3,40		
43	Chemin la Grande Pièce	Part de la voie communale n°42 passe par "la Grande Pièce" jusqu'à la voie communale n°45.	1140	2,80		
44	Chemin les Perches	Part de la route départementale n°291 passe par "les Perches" jusqu'au chemin rural n°2 Chemin des Perches au Champ de l'Étang.	380	3,20		
45	Chemin les Mousselets	Part de la route départementale n°291 passe par "les Mousselets" jusqu'à la limite de commune de Bessray.	995	3,00		
Total Chemins			49 850			
B - VOIES COMMUNALES (à caractère de rue)						
B 1	Rue du Four Banal	Part de la route départementale n°18 jusqu'à la route départementale n°65.	180	3,9		Rue à sens unique à partir de Grande Rue jusqu'à l'intersection avec la Rue de la Garenne
B 2	Rue de la Garenne	Part rue du Four Banal jusqu'à la rue Copin.	100	5,6		
B 3	Rue Copin	Part de la route départementale n°18 jusqu'à la route départementale n°65.	265	4,2		
B 4	Rue du Champ de Foire	Part de la route départementale n°137 jusqu'à la route départementale n°18.	120	3,5		
B 5	Rue du Commerce	Part de la route départementale n°18 jusqu'à la route départementale n°65.	145	5,6		rue à sens unique
B 6	Rue des Marchands	Part de la rue du Four Banal jusqu'à la rue du Commerce.	60	4,6		rue à sens unique
B 7	Rue des Mattraits	Part de la route départementale n°65 jusqu'à la rue des Grosjeans.	375	3,00	juin-12	Ancienne dénomination VC 9
B 8	Rue du Magasin à Charbon	Part de la rue du Commerce jusqu'à la rue de la Motte.	65	6		
B 9	Rue de l'Eglise	Part de la rue du commerce et rejoint cette même rue en desservant les riverains.	55	4,5		
B 10	Rue du Guex	Part de la route départementale n°18 jusqu'au lieu-dit "les Guex".	50	3,30		
B 11	Rue de la Salle Socio-Culturelle	Part de la route départementale n°18 jusqu'à la salle socio-culturelle	115	6		
B 12	Rue de la coopérative	Part de la route départementale n°18 longe la coopérative jusqu'à lagune.	130	5		
B 13	Rue du Champ Moulin	Part de la route départementale n°137 jusqu'à la route départementale n°291.	345	3,7		
Total rues			2 005			
C - VOIES COMMUNALES (à caractère de place publique)						
C 1	Place du Champ de Foire	Bordée par la Grande Rue, la rue du Plan et la rue du Champ de Foire.				
C 2	Place de l'Eglise	Bordée par la rue du Commerce et la rue de l'Eglise.				
D - Voirie de desserte des zones artisanales						
Total général			51 855			

51-2017 INDEMNITE DU TRESORIER

Madame le Maire fait part aux conseillers de la demande d'indemnité de Conseil de Monsieur Yvan BRUNEAU, trésorier à Le Montet, pour un montant de 456.41 €brut.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer une indemnité de conseil à M. Yvan BRUNEAU pour l'année 2017, pour un montant de 456.41 euros bruts, conformément à sa demande et aux règles de calcul.

52-2017 SUBVENTION

Madame le Maire précise que le Club de l'amitié sollicite une subvention à l'occasion de ses 40 ans d'existence. Elle propose au Conseil d'attribuer la même somme que pour les 30 ans du Club de pétanque, du Club des Jeunes et de l'Amicale laïque soit 350 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 350 euros au Club de l'Amitié.

53-2017 QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire fait part à l'assemblée que la population totale INSEE pour 2018 est de 643 habitants.

Concernant le lotissement un sixième lot est en cours de vente.

Au niveau de la bibliothèque des fuites d'eau sont apparues provenant de la cheminée, il sera demandé un devis à l'entreprise BARNICHON qui travaille sur le chantier pour la démolition de cette cheminée.

Le mobilier a été monté et installé à la bibliothèque.

Concernant le petit bourbonnais deux branchements EDF sont possibles soit devant le bar le lion d'or soit au niveau de la place du champ de foire.

Le nouveau site internet de la commune a été installé depuis le 19 décembre.

Séance levée à 21h50